

Installation. Pour des installations agricoles nombreuses, la Confédération paysanne 87 défend la mise en place d'un conseil diversifié adapté aux besoins de tous les futurs paysans.

Pluralité des parcours pour des installations nombreuses

Depuis plusieurs décennies, nous avons vu la diminution du nombre de paysans et les structures agricoles s'agrandir. « Il ne faut pas déstructurer les exploitations agricoles » fut le leitmotiv des organismes agricoles.

Pourtant, nous observons que la transmission des exploitations agricoles avec leurs cheptels, leurs matériels, leurs bâtiments devient de plus en plus problématique. De nombreuses structures familiales se disloquent devant l'impossibilité de trouver de nouveaux associés pour remplacer ceux qui partent à la retraite...

Par ailleurs, nous constatons une progression de l'installation non aidée sur des terres dédaignées ou laissées à l'abandon et de tailles modestes, avec souvent des méthodes de production et de commercialisation inédites, et innovantes (agroforesterie, permaculture, Amap...). Ces nouveaux installés ne trouvent aucun intérêt dans le parcours classique de l'installation.



Cas concrets

Ils sont à la recherche de cas concrets, de techniques innovantes. Et pour cela ils sont prêts à s'expatrier pour tester des pratiques et des formations en adéquation avec leur projet. Il n'y a aucun intérêt pour eux, de par leur formation initiale, leurs expériences antérieures ou le particularisme de leur projet de suivre un parcours classique et tracé.

Lorsqu'ils peuvent s'affranchir des aides, ils choisissent l'installation autonome et hors circuit classique. Mais lorsqu'ils souhaitent bénéficier d'aides pu-

bliques ils subissent alors un parcours de formations désuètes et inutiles pour l'aboutissement de leur projet. Gaspillage de temps et d'argent public : dommage !

L'espace-test agricole Paysan Dès Demain, l'association Terre de Liens, l'Adear Limousin, le Civam, le Battement d'aile, entre autres associations de développement rural en Limousin, sont des partenaires privilégiés pour leur parcours atypique.

Ces nouvelles installations offrent à notre région un nouveau visage de l'agriculture. En cohérence avec nos espaces pré-

servés, elles redonnent un dynamisme à la ruralité.

Pluralité des parcours

C'est pourquoi la Confédération paysanne de la Haute-Vienne, déplore que, dans un contexte de crise agricole, de déprise foncière et une problématique de non-renouvellement des générations, les futurs CEPPP (Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé) du Limousin aient refusé les candidatures de conseillers proposées par l'Adear Limousin. Nous regrettons que le temps de réflexion pris par le Crit pour la labellisation de ces CEPPP n'ait pas été profitable à la pluralité des parcours. Néanmoins, l'Adear Limousin continuera de guider les postulants sur des installations à la mesure de leurs ambitions et besoins en s'appuyant sur les réseaux de l'Agriculture paysanne.

**CHRISTEL MAS DE FEIX,
SECRÉTAIRE ADJOINTE POUR LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE
DE HAUTE-VIENNE**